

## **SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2013**

Le trois septembre deux mil treize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Isabelle GUILLOU, Sylvie DUVAL, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Eric VOISIN, Christian CAUVIN, Philippe MORISSE.

ABSENTS : Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY ; Fernand ALEXANDRE donne pouvoir à Jean-Marie DUVAL, Patrice SANSON et Robert ROUCAN, excusés.

SECRETARE DE SEANCE : Chantal LEBACHELEY

### Décision modificative : FPIC (DCM 2013.09.01)

Par délibération du 5 juillet, la communauté de communes de la Hague a fixé le prélèvement du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) d'Omonville la Rogue à 7 154 €. Or la prévision budgétaire ne s'élève qu'à 6 500 €.

Le conseil municipal décide de prendre une décision modificative pour abonder le compte 73925 :

61522 – entretien de bâtiments :	-654 €
73925 – FPIC :	+ 654 €

### Décision modificative : achat d'un lave-linge et sèche-linge (DCM 2013.09.02)

Le lave-linge et le sèche-linge du camping municipal sont tombés en panne. Ils sont irréparables du fait de leur vétusté (plus de pièces disponibles) Le Maire présente un devis pour leur remplacement pour un montant de 6 742,47 € HT soit 8 064 € TTC établi par la société GITEM.

Cette dépense sera imputée au budget du caravaning en section d'investissement.

Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

61522 – entretien de bâtiments :	- 8 064 €
2188 – immobilisations corporelles :	+ 8 064 €
023 – Virement à la section d'investissement :	+ 8 064 €
021 – Virement de la section de fonctionnement :	+ 8 064 €

## Point sur les finances de la commune (DCM 2013.08.03)

Le Maire fait le point sur les finances de la commune. Le conseil municipal en prend acte.

### **Budget communal**

Réserve au 61522 =	52 210 €
Filets pare-ballons	- 13 354 €
Pont épicerie	- 2 060 €
Illuminations Noël (estimation)	- 4 000 €

**Reste au 01/09/2013                    32 796 €**

Crédits déjà prévus en investissement = 70 000 € pour VRD des chalets et 70 000 € pour le canot porte-amarres

### **Budget camping**

Pas de réserve

### **Budget caravaning**

Réserve au 61522 :	30 311 €
Lave-linge et sèche-linge	- 8 064 €

**Reste au 01/09/2013                    22 247 €**

### **Budget gîtes de mer**

Réserve au 61522 =	70 700 €
Enrobé devant les gîtes	- 10 110 €

**Reste au 01/09/2013                    60 590 €**

Le Maire indique que dorénavant ce sera plus difficile de gérer les finances de la commune.

## Viabilisation des chalets au camping (DCM 2013.08.04)

Une procédure adaptée a été lancée pour la viabilisation des réseaux de distribution (VRD) au camping en vue de l'installation des futurs chalets.

Deux entreprises ont répondu :

	<b>TP CAUVIN</b>	<b>Colas Lasnon</b>
Travaux de voirie	22 230 € HT	24 633 € HT
Travaux d'électricité	26 955 € HT	30 399,30 € HT
Travaux alimentation eau potable	5 540 € HT	8 445 € HT
Travaux collecte eaux usées	9 486 € HT	10 320 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>64 211 € HT</b>	<b>73 797,30 € HT</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>76 796,36 €</b>	<b>88 261,57 €</b>
<b>Délais</b>	<b>30 jours</b>	<b>15 jours</b>

### Notation et pondération

- ✓ Prix 75%
- ✓ Délais 15%
- ✓ Valeur technique 10%

	<b>TP CAUVIN</b>	<b>Colas Lasnon</b>
Notation du critère PRIX	20	17,40
Notation du critère DELAIS	16	20
Notation du critère valeur technique	17	20
<b>Note finale pondérée</b>	<b>19,08</b>	<b>18,05</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise TP CAUVIN pour un montant de 64 211 € HT soit 76 796,36 € TTC. Les crédits ont été prévus à l'article 2315 opération 123 pour 70 000 €.

Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante afin d'alimenter l'article 2315 opération 123 en crédits supplémentaires :

61522 – entretien de bâtiments :	- 6 800 €
2315 – installations :	+ 6 800 €
023 – Virement à la section d'investissement :	+ 6 800 €
021 – Virement de la section de fonctionnement :	+ 6 800 €

## Chalets au camping : emprunt à court terme (DCM 2013.08.05)

Les chalets seront financés par la vente du terrain de l'ancienne station d'épuration. Or la vente n'aura pas lieu cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à consulter les établissements bancaires afin de contracter un emprunt à court terme sur 2 ans.

## Rénovation du camping (DCM 2013.08.06)

Le Maire propose de fixer une réunion du conseil municipal en commission des travaux le vendredi 27 septembre à 17H afin de faire le tour du camping, des gîtes de mer et du caravanning et de prévoir les aménagements futurs :

Au camping :

- ✓ Installation d'une barrière électrique
- ✓ Remise en état des sanitaires
- ✓ Revoir les dimensions des emplacements
- ✓ Installer des jeux pour les enfants et un terrain de pétanque

Aux gîtes de mer :

- ✓ Clôturer les terrains des gîtes
- ✓ Refaire les douches des gîtes

Au caravanning :

- ✓ Remettre en état les quatre emplacements du caravanning pour les louer et déplacer les bateaux qui s'y trouvent.

Le conseil municipal prend note de la date de cette réunion.

Le maire indique que les équipements touristiques devront retenir toute notre attention et que désormais, après les grands travaux, cela va être notre préoccupation.

## Canot porte-amarres : mission SPS et contrôle technique (DCM 2013.08.07)

### Mission SPS

3 entreprises ont été consultées pour la mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé :

Entreprises	Montant
ACEPP	1 704,30 € TTC
APAVE	2 206,62 € TTC
SOCOTEC	1 052,48 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 1 052,48 € TTC. Cette somme sera prélevée à l'article 2313 opération 120.

### Mission contrôle technique

3 entreprises ont été consultées pour la mission de contrôle technique (solidité des ouvrages et accessibilité aux handicapés) :

Entreprises	Montant
APAVE	2 691,00 € TTC
BUREAU VERITAS	2 242,50 € TTC
SOCOTEC	1 339,52 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 1 339,52 € TTC. Cette somme sera prélevée à l'article 2313 opération 120.

### Destruction des archives (DCM 2013.08.08)

Suite au passage de l'archiviste en septembre 2012, il reste des archives à détruire. L'entreprise ACTP à Tourlaville propose de réaliser le travail pour un montant de 57 € HT le m<sup>3</sup> + 0,70 € par kilomètre parcouru.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

### Programme des travaux 2014 de la CCH (DCM 2013.08.09)

Le Maire rappelle les travaux déjà inscrits dans le programme de la CCH :

- Travaux de voirie : Route du restaurant scolaire
- Travaux du réseau d'eaux pluviales : lit mineur de la Vallace
- Construction de 10 logements sociaux
- Implantation d'habitations légères de loisirs au camping
- Route de désenclavement du port

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à la CCH d'inscrire les travaux suivants :

- Raccordement du pluvial sur le port en face du Mar Bella
- Aménagement de la sortie de la buse de la Vallace

### Vente de bois (DCM 2013.08.10)

Une annonce a été affichée dans la vitrine de la mairie pour la vente de bois.

4 propositions ont été reçues :

- ✓ Achille TRUFFERT : 70 €
- ✓ Pascal VANDENBROUCKE : 100 €
- ✓ Jean-François JOUSSEAUME : 111 €
- ✓ Franck PRIETO : 101 €

Le conseil municipal, décide de retenir la proposition du plus offrant. Monsieur Jean-François JOUSSEAUME obtient donc le bois pour 111 €. Cette somme sera reversée au budget du CCAS.

## Jeux à l'espace vert (DCM 2013.08.11)

Un représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes est venu faire une vérification des jeux de l'espace vert et de la résidence des Arbres.

Nous sommes en attente de son rapport mais nous savons déjà que certains points sont à revoir notamment la tenue du registre des contrôles, les plaques sur les jeux effacées et les trous dans la pente d'escalade qui sont à boucher.

Le conseil municipal autorise le Maire à demander un devis pour la vérification des jeux (tous les trimestres, tous les semestres et tous les ans)

## Groupama – encaissement d'un chèque (DCM 2013.08.12)

La porte du tracteur communal a été cassée. Groupama a envoyé un chèque pour le remboursement de la réparation s'élevant à 453,24 €.

Le conseil municipal accepte ce remboursement.

## Fleurs pour la commune (DCM 2013.08.13)

Le Maire présente un devis pour terminer le fleurissement de la commune cette année, notamment les espaces Rue du Hâble.

Ce devis concerne la fourniture d'hortensias et de rosiers églantines pour un montant de 856 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ces fleurs chez l'Ets LIOT.

## Passage piétons en bas du Palis (DCM 2013.08.14)

Avant les travaux de la rue du Général Leclerc, il y avait un passage piéton sur la gauche en descendant le Chemin du Palis. Le conseil municipal souhaite à nouveau matérialiser un passage pour les piétons. Il sera peint juste avant le dos d'âne, au niveau du n°20 de la rue du Général Leclerc.

## Zone 30 (DCM 2013.08.15)

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 juillet dernier instaurant une zone 30 dans l'ensemble du village, le conseil municipal souhaite demander l'aide de la DDTM au travers de la convention ATESAT afin de faire une étude précise sur la réglementation en vigueur pour cette zone 30 et la signalisation adéquate à installer.

## Salle communale : mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (DCM 2013.08.16)

Le Maire informe le conseil municipal que la salle communale doit être aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour 2015. Il faudra entreprendre des travaux notamment pour modifier l'entrée de la salle et les toilettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

## Containers à poubelles rue des Cannivières et au camping (DCM 2013.08.17)

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des plaintes des riverains de la rue des Cannivières concernant les containers à poubelles qui débordent. Cela entraîne une gêne pour les riverains (saletés et mauvaises odeurs).

Le maire rappelle que ces containers ont été installés pour quelques riverains de la rue des Cannivières, rue de la Forge et Rue des Vignes qui ne peuvent pas avoir de ramassage à leurs portes puisque le camion ne peut pas y accéder.

Le maire informe les conseillers que d'autres riverains utilisent ces containers bien que le ramassage soit effectué devant chez eux ; ce qui explique le débordement des containers notamment en période estivale. Ce problème existe également au camping.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire retirer les containers de la rue des Cannivières et du camping. Les riverains seront invités à déposer leurs poubelles dans les colonnes enterrées près des terrains de tennis. Un courrier d'information leur sera envoyé.

Certains conseillers craignent que les colonnes enterrées soient pleines trop souvent et qu'elles débordent, ce qui est déjà arrivé depuis leur mise en service. Le Maire rappelle qu'elles ne sont installées que depuis quelques mois ; la fréquence des ramassages des poubelles enterrées sera revue si-nécessaire par la CCH.

## Installation de portiques au port (DCM 2013.08.18)

Suite au conseil municipal du 9 juillet dernier où il a été décidé de faire installer des portiques sur le parking du port pour limiter l'installation sauvage des camping-cars, le conseil municipal demande s'il est possible que cet achat soit pris en charge par la CCH. Le Maire fera un courrier de demande en ce sens.

## Problème de réception de la TNT (DCM 2013.08.19)

De nombreux administrés se sont plaints en mairie des problèmes de réception de la télévision.

Le maire rappelle que la TNT est gérée par l'Agence Nationale des Fréquences.

Le Président de la communauté de communes de la Hague a déjà signalé les carences à cette agence, au conseil général, à la préfecture, aux députés et au Sénateurs, sans réponse pour l'instant.

## Questions diverses

- Courrier de Madame Marie-France NEEL demandant des fleurs à la grotte : le maire explique que ce n'est plus la saison pour planter des fleurs mais que cela sera fait l'année prochaine.
- Gîte de mer n°9 pour personne à mobilité réduite : le maire informe que ce gîte n'est pas aux normes. Le conseil municipal demande s'il est possible de faire faire un diagnostic accessibilité par les services de la CCH.
- Robinet du port : Le conseil municipal déplore les abus liés à l'utilisation du robinet. Certaines personnes rincent abondamment leurs bateaux pendant près d'une demi-heure et cela représente une grande quantité d'eau. Le conseil municipal propose de réduire la pression de ce robinet afin que celui-ci ne serve plus au rinçage des bateaux. Une demande sera faite aux services des eaux de la CCH.
- Circulation à la patte d'oie : compte-tenu du positionnement du sens unique, les voitures peuvent éventuellement tourner à gauche direction Auderville après avoir marqué le stop.
- Rentrée scolaire : le conseil municipal regrette le départ de 9 enfants vers d'autres écoles du canton. Le Maire affirme qu'aucune dérogation n'a été signée sur le canton.
- Christian CAUVIN informe le conseil municipal que tous les enseignants du nord Cotentin seront invités à la CCH le 2 octobre prochain pour parler du déploiement du numérique dans les écoles en collaboration avec manche Numérique, l'éducation nationale, la Cyber Base, la CCH et les élus chargés du scolaire.
- Mise à la cote des tampons aux Cannivières et Rue du Général Leclerc : il est de coutume de mettre à la cote les tampons après travaux. Cette pratique n'existe plus pour les marchés passés après le marché des Cannivières. Les tampons de la Rue du Général Leclerc ont été remis à la cote au moment des travaux.



<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	<b>Excusé</b>
DUVAL Jean-Marie		VOISIN Eric	
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	
SANSON Patrice	<b>Excusé</b>	ALEXANDRE Fernand	<b>Donne pouvoir à Jean-Marie DUVAL</b>
GUILLOU Isabelle		MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie		SEIGNEUR Virginie	<b>Donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY</b>
BARBIER Eric			